

Livret d'accueil des bénéficiaires

Bilan de compétences

I – Présentation de l'association	2
II – Modalités d'admission	2
Prérequis :	2
Accueil et suivi :	3
Accessibilité du bilan de compétences pour les personnes en situation de handicap :	3
III – Modalités d'intervention	3
Méthodes et contenus pédagogiques :	3
Modalités d'évaluation :	3
IV – Conditions d'accueil	4
Horaires et déroulement du bilan de compétences :	4
Organisation matérielle :	4
V – Contact	4

I – Présentation de l'association

L'expertise de l'Arice, en tant qu'association d'élus.e.s, est fondée sur la connaissance des spécificités du mandat des élus.e.s locaux et des compétences à développer en fonction des attributions et rôles qui lui incombent.

L'association, de par son objet, son statut et son implantation, occupe une position singulière dans le champ de la formation des élus.e.s. Sa visée est d'intérêt général et pluraliste car elle défend la nécessité de proposer des espaces de bilan de compétences dédiés, pour permettre aux élus.e.s de monter en compétences sur les sujets qui touchent directement leurs fonctions électives.

Pour ce faire l'Arice cultive une expertise à la fois théorique et pratique. Elle dispose d'une connaissance approfondie des réalités de terrain : par le biais de ses administrateurs (majoritairement des élus.e.s locaux) et grâce à un maillage territorial de collectivités adhérentes sur les quatre départements bretons.

L'association s'appuie sur une équipe salariée ainsi qu'un réseau de formateurs spécialisés, tous au fait des connaissances techniques, réglementaires, législatives et politiques liées au bilan de compétences.

L'Arice propose plusieurs types de formation à destination des élus.e.s locaux :

- Des formations à la carte qui peuvent s'organiser en plans de bilan de compétences visant à former des élus.e.s d'une même collectivité.
- Des formations en inscription individuelle sur calendrier fixés par l'Arice pour des élus.e.s de tout le territoire.
- Des cycles de formation longs qui réunissent des élus.e.s de tout le territoire breton en inscriptions individuelles ou à l'initiative d'une collectivité pour un même territoire.

L'Arice propose également un bilan de compétence spécialement pensé pour les élus locaux.

Pour réaliser au mieux ces différentes actions, l'Arice s'entoure de formateurs et d'intervenants experts dans leurs domaines respectifs (l'urbanisme, les finances locales, la communication, bilan de compétences...).

Ces actions de bilan de compétences et de bilan de compétences ont lieu en présentiel ou en distanciel sous forme de classes virtuelles.

II – Modalités d'admission

Prérequis : Il n'y a pas de prérequis pour participer à un bilan de compétences

Les bilans de compétences de l'Arice s'adressent à tous les élus.e.s locaux. Ils sont conçus pour répondre aux besoins des élus de construire un projet de continuation de leur mandat ou de reconversion professionnelle.

Accueil et suivi :

- Les bénéficiaires, une fois l'inscription validée, reçoivent, une semaine avant le bilan de compétences, une convocation indiquant les lieux et horaires de la session ; ce livret d'accueil et le règlement intérieur des bilans de compétences.
- A l'issue de la session une synthèse faisant état des sessions effectuées est remise aux bénéficiaires.

Les intervenants et l'équipe de l'Arice restent disponibles par mail ou par téléphone après le bilan de compétences pour des questions complémentaires et pour recueillir des demandes ou observations spécifiques en lien avec le bilan de compétences réalisée.

Accessibilité du bilan de compétences pour les personnes en situation de handicap : Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens du bilan de compétences seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

III – Modalités d'intervention**Méthodes et contenus pédagogiques :**

Le Bilan de compétence se déroule avec des séances en face à face entre l'intervenant et le bénéficiaire et des temps de travail en autonomie. Les intervenants ont recours à une diversité d'outils mis à disposition du bénéficiaire suivant ses besoins et projets.

A l'issue de la session une synthèse faisant état des sessions effectuées est remise aux bénéficiaires.

Modalités d'évaluation :

A l'issue du bilan de compétences des questionnaires d'évaluation pour le bénéficiaire et l'intervenant sont distribués et complétés sur place, ils permettent de recueillir des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation du bilan de compétences, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en bilan de compétences.

L'Arice est engagée dans une démarche de certification qualité de ses bilans de compétences. Nous sommes attentifs et à l'écoute des retours que formuleront les bénéficiaires et parties prenantes, tant sur l'organisation administrative, matérielle et technique que sur les contenus pédagogiques délivrés. Cette démarche nous permet d'améliorer, de manière continue, l'offre de bilan de compétences.

IV – Conditions d'accueil

Horaires et déroulement du bilan de compétences :

Les bilans de compétences se déroulent dans les temps qui s'avèrent propices aux bénéficiaires et intervenants.

Organisation matérielle et confidentialité :

Les salles dans lesquelles se déroulent les bilans de compétences respectent les critères de certification d'établissements recevant du public. L'Aric vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique du bilan de compétences, le nombre de bénéficiaires et leur situation géographique.

L'Aric et les intervenant s'engagent à respecter les engagements déontologiques prévus à l'article L.6313-4 du code du travail.

Les contenus de bilan de compétences sont la propriété intellectuelle des intervenants et/ou de l'Aric. Il est interdit d'enregistrer ou filmer les temps de bilan de compétences, ni diffuser les supports de bilan de compétences sans l'accord express de l'intervenant et/ou de l'Aric.

V – Contact

L'équipe de l'Aric est présente pour répondre à vos questions et aménagements spécifiques et vous conseiller sur vos besoins en bilan de compétences.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à Aric 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.